

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Linda Losier	Numéro de permis 2019657	Date d'inspection Le 22 février 2023	
Nom de l'établissement Garderie Rose des vents		Numéro de téléphone (506) 395-1514	
Adresse 1745 355 Route Sainte-Rose NB E1X 2W5			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en avant-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.
 - Les dossiers des enfants sont complets, j'ai vérifié 4 dossiers sur 6.
 - Les consentements dans le dossier des enfants sont tout complet, j'ai vérifié 4 dossiers sur 6.
 - Chaque enfant à un espace d'accès facile est prévu pour ranger les effets personnels.
 Pendant ma surveillance, les enfants finissaient une petite collation par la suite ils étaient en jeux libres.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 22 février 2023

Date

original signé par
Linda Losier

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 22 février 2023

Date